



Services d'accueil de la petite enfance et pauvreté infantile

Par Léna Midrez

L'enfance est au centre des préoccupations des politiques publiques depuis une dizaine d'années. Cet intérêt est notamment justifié par les recherches de l'UNICEF qui en 2008 répétait que les inégalités s'installent au cours des premiers temps de la vie et qu'à ce titre, c'est dans les premières années d'existence de l'individu que des mesures doivent être prises pour assurer à tous une certaine égalité en matière d'offre de services.

Les services d'accueil de la petite enfance ont donc une importance considérable pour leur rôle de premier plan dans la promotion d'une société égalitaire et cohésive. Par ailleurs, certaines mutations sociétales (comme la diversification et la fragilisation des liens familiaux, la flexibilisation des horaires de travail qui conduit à ce que certains enfants passent actuellement plus de temps dans les milieux d'accueil qu'en famille), justifient les réflexions sur l'organisation d'accueil de la petite enfance.

La question des pauvres

Ces offres de services se présentent comme conçues pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Cette homogénéité postulée doit être questionnée.

On peut constater cette offre est rarement organisée à partir du point de vue des familles pauvres comme groupe social pivot à partir duquel seraient définies les politiques d'accueil de l'enfance. Au contraire, ce sont les familles à revenu moyen qui sont avant tout visées par ces offres. Cet état de choses n'est pas, en soi, dénué de pertinence. Les sociétés occidentales restent, malgré le poids exercé par la crise de 2008, dominées par ce segment de la distribution des revenus.

Dans les sociétés où l'on observe une prédominance des « classes moyennes », la marginalisation des milieux touchés par la pauvreté n'a, toutefois, rien de théorique. Cette mise à distance s'expliquant par le faible poids politique des milieux sociaux en question. Un cercle vicieux de marginalisation pourrait alors s'observer. Aussi, certains services d'accueil surpeuplés pourraient avoir tendance à laisser, faute de place, des familles touchées par le chômage. Cette situation est évidemment de nature à

compliquer une recherche active d'emploi. Dans la perspective de la réalisation d'un état des lieux complet de l'accueil de la petite enfance, l'optique développée par les pouvoirs publics s'articule, pour l'essentiel, autour du taux de couverture (voir annexe 1). Ce dernier consiste à calculer le rapport entre le nombre total de places d'accueil au niveau communal et le nombre d'enfants de moins de trois ans résidant dans cette même commune. Ce rapport tient donc compte uniquement du nombre d'enfants, indépendamment de leurs caractéristiques propres. D'où le risque de ne pas cibler suffisamment certains milieux peu visibles dans nos sociétés de « classes moyennes ».

Les dimensions à prendre en compte pour une évaluation objective des besoins

Afin d'évaluer objectivement ces caractéristiques, plusieurs dimensions devraient être prises en compte.

a. La stabilité de l'emploi

La stabilité de l'emploi des parents influence la demande en services d'accueil : plus la stabilité de l'emploi est faible, plus les besoins de structures d'accueil augmentent¹.

b. Le type de ménage

Le risque de pauvreté est plus important dans les familles nombreuses ou monoparentales, pour lesquelles le risque de pauvreté est double (voir annexe 2). Pour ces familles, les besoins sont conséquents et les offres de services sont essentielles. Bien que la monoparentalité reste difficile à cerner, on estime qu'en Région wallonne une famille sur sept serait monoparentale et, en 2001, 13,7% des enfants vivaient avec leur mère seule (kbs-frb.be; Delvaux, 2001).

c. L'origine ethnique

L'origine ethnique de la famille devrait également être prise en compte. En Belgique, les enfants dont les parents étaient nés en dehors de l'Union européenne présentaient, en 2007, un risque de pauvreté quatre fois plus élevé que ceux nés de parents belges. (voir annexe 3).

Conclusion

Au-delà de l'évaluation stricto sensu des besoins, un focus sur l'utilisation des services d'accueil par les enfants pauvres demeure primordial. Il est désormais établi que les services d'accueil, en ce compris de la petite enfance, sont moins utilisés par les milieux précarisés. Cette moindre utilisation peut s'expliquer par de nombreux facteurs, tant

¹ CERE, « Les indicateurs de la politique de l'enfance, Comment évaluer l'accueil des enfants de moins de 3 ans ? », décembre 2010

culturels qu'intrinsèques au système (coût, flexibilité, accessibilité géographique, nombre de places, ...)².

On constate aujourd'hui que les services en matière d'accueil de la petite enfance proposent un nombre limité de places par comparaison avec la demande. Dans un contexte de pénurie relative des services, deux types de formules d'accueil de la petite enfance existent sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Les premiers sont ceux du type ONE (Office de la naissance et de l'enfance), officiellement reconnus, offrant un niveau certain de qualité (Grandir à Bruxelles, 2007). Les seconds sont les services dits atypiques, par exemple les haltes-accueils, dont le but est avant tout d'apporter un soutien aux parents isolés. Il s'agit d'un type de service de garde qui n'est ni encadré par l'ONE ni subsidié.

Ces deux types de services d'accueil sont, de l'avis unanime des acteurs concernés, insuffisants. En cas d'adoption de démarches correctrices de la situation par les pouvoirs publics, on ne peut que plaider, à côté de l'indispensable approche basée sur les taux de couverture, pour une grille de lecture intégrant spécifiquement les besoins des populations paupérisées.

Léna Midrez

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



² Ligue des Familles, « La diversité des situations familiales », Septembre 2010

Sources

<http://www.kbs-frb.be>

CERC (2005), « Estimer la pauvreté des enfants », Dossier n°2 du CERC, juin 2005.

CERE (2008), Mottint J., « Argumentaire en faveur du multi-accueil », été 2008.

CERE, Gillet C. (2009), « Comment réglementer l'accueil atypique ? », avril 2009.

CERE (2010), « Les indicateurs de la politique de l'enfance, Comment évaluer l'accueil des enfants de moins de 3 ans ? », Décembre 2010.

Delvaux D. (2001), « Les enfants de moins de 6 ans dans le recensement de 2001 », décembre 2006, Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse (pdf).

Humblet P. (2006), Note « pauvreté et petite enfance », Février 2006.

Grandir à Bruxelles (2007), Accueillir la diversité, « Le troisième secteur de l'accueil à Bruxelles », Cahiers de l'Observatoire de l'Enfant n°19, Hiver 2007.

Grandir à Bruxelles (2007), Accueillir la diversité, « Le troisième secteur de l'accueil à Bruxelles », Cahiers de l'Observatoire de l'Enfant n°19, Hiver 2007.

La Ligue des Familles (2009), « Réhabiliter le politique : l'accueil de la petite enfance, Pour une simplification des niveaux de pouvoirs », avril 2009.

La Ligue des Familles (2010), « La diversité des situations familiales », Septembre 2010.

La Ligue des Familles (2011), « Accueil de la petite enfance, Pour une évaluation des besoins des parents », avril 2011.

Unicef (2007), Fajth G., Holland K., "La pauvreté des enfants en perspective : vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches", Innocenti report Card 7, 2007.

Unicef (2008), « La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant, Tableau de classement des services garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés », Bilan Innocenti 8, Centre de Recherche Innocenti, 2008.

Annexes

Annexe 1. Evolution des taux de couverture par subrégion

	2000	2009
Région bruxelloise	28,4%	24,4%
Brabant wallon	39,9%	44%
Hainaut	17,1%	24,3%
Liège	18,6%	26,3%
Luxembourg	28,9%	37,1%
Namur	22,5%	31,8%
Communauté française	23,4%	27,8%

Source : Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) (2009), Bilan d'une décennie 2000-2009.

Annexe 2. Taux de pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs et la situation familiale

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans	Couple	Famille monoparentale
Enfant unique	5,5	10,8
1 frère ou sœur	4,8	14,0
2 frères ou sœurs	6,0	16,4
3 frères ou sœurs	12,0	20,6
4 frères ou sœurs et plus	27,3	35,0

Source : enquête sur les revenus fiscaux 1998 et 1999, Insee-DGI. Dell F., Legendre N., Ponthieux S., La pauvreté chez les enfants, INSEE première n°896, avril 2003

Annexe 3. Taux de pauvreté des enfants âgés de 0 à 17 ans selon l'origine (en %)

	Enfants dont les parents sont nés à l'extérieur de l'UE	Enfants dont les parents sont nés dans le pays observé
Finlande	51	9
Espagne	46	21
Belgique	42	11
France	40	11
Royaume-Uni	39	19
Italie	37	23
Suède	35	7
Danemark	33	7
Autriche	31	10
Allemagne	29	12

Source : Rapport Tarki sur la pauvreté des enfants estimations basses, d'après EU-SILC 2007. www.inegalites.fr